

# COMMUNAUTE DE COMMUNES "ILL et GERSBACH"

28 rue du Maréchal Joffre  
68640 WALDIGHOFFEN

☎ 03.89.07.76.08  
Fax n° 03.89.07.76.11

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 11 DECEMBRE 2008

Le jeudi 11 décembre 2008 à 19 h 30, se sont réunis, sous la présidence de M. André BOHRER, au Siège de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » à Waldighoffen :

### Présents :

DURMENACH	:	M. Dominique SPRINGINSFELD M. Joseph ORSAT M. Bernard SCHLICKLIN
GRENTZINGEN	:	M. Jean-Claude MENGIS M. Bruno SIRLIN
MUESPACH	:	M. Roland HALLER M. Pascal GROELL
MUESPACH-LE-HAUT	:	M. André BOHRER M. Fernand WIEDER
ROPPENTZWILLER	:	M. Jean-Claude EGGENSPILLER M. Philippe KLOCKER M. Michel BILGER
RUEDERBACH	:	M. Jean-Pierre BUISSON M. Vincent LIDY M. Marcel KOCH
STEINSOULTZ	:	M. Christophe BAUMLE M. Jean Marie BAUMLIN
WALDIGHOFFEN	:	M. Patrick RIEGERT
WERENTZHOUSE	:	Mme Yvette HAAS M. Bernard MONA M. Eric GUTZWILLER

Absents excusés :

GRENTZINGEN	:	Mme Claudine BISEL (Procuration à M. Jean-Claude MENGIS)
MUESPACH	:	M. Patrick SCHINDLER (Procuration à M. Roland HALLER)
MUESPACH-LE-HAUT	:	M. Serge SPRINGINSFELD
STEINSOULTZ	:	M. Didier KREUTTER (Procuration à M. Christophe BAUMLE)
WALDIGHOFFEN	:	M. Henri HOFF
		M. René EGLIN (Procuration à M. Patrick RIEGERT)

Mr le Président ouvre la séance en saluant les membres présents. Il précise que M. Serge SPRINGINSFELD est en réunion au SM4 à Cernay et qu'il se joindra à l'assemblée en fonction de l'heure de clôture de la séance SM4.

## 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2008

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Procès verbal de la séance du 27 novembre 2008

## 2. SERVICE GENERAL

### 2.1 ZAC

Monsieur BOHRER rappelle que ce point a été ajourné lors de la dernière séance du Conseil. Il signale que chaque membre du Conseil a reçu l'historique de la Zone d'artisanat communautaire, et qu'il convient lors de la séance de ce jour de prendre une décision quant à la suite à donner à ce projet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame HAAS. Madame HAAS rappelle son point de vue personnel en tant que maire de la Commune de Werentzhouse, à savoir que si la ZAC ne se fait pas, elle demandera que la zone soit radiée de l'espace intercommunal. Les terrains appartenant à Monsieur GOEPFERT seront préemptés par la Commune.

Monsieur MONA déplore que ce dossier ne soit toujours pas avancé. EN 2004, les premières dépenses ont été engagées.

Madame HAAS rappelle que la Commune avait choisi la SEMHA comme partenaire pour le lotissement communal, car ils étaient mandataire pour la ZAC et que cela permettrait de faire avancer le dossier plus vite.

Monsieur MONA signale qu'avec un lotisseur privé le dossier serait déjà nettement plus avancé.

Monsieur le Président rappelle le plan de financement voté en 2003 par le Conseil communautaire.

Monsieur WIEDER demande si les instances citées en 2003, existent encore.

Monsieur le Président souhaite qu'une décision soit prise pour l'avancement de ce dossier. Il ajoute qu'une réforme de la taxe professionnelle est actuellement en cours dans les différentes instances de l'Etat, et qu'à l'horizon 2010 elle sera modifiée. Aucune information n'est disponible, mais cela pose la question de l'avenir de la ZAC dans ce contexte. Il émet quelques doutes quant à la faisabilité, il souhaite que les choses soient dites pour l'avancement du dossier.

Madame HAAS rappelle la phrase de Monsieur SPRINGINSFELD D., prononcée lors de la dernière séance et concernant la possibilité de faire des promesses de vente aux propriétaires en attendant une plus forte avancée du dossier. Elle précise qu'il est impossible de proposer aux propriétaires des promesses de vente, alors que ces derniers attendent une acquisition par la CCIG depuis plusieurs années. La Commune de Werentzhouse préférerait acheter les terrains.

Monsieur HALLER déclare que d'après les propos des délégués de Werentzhouse, il a l'impression que la Commune souhaite récupérer ces terrains.

Monsieur GUTZWILLER précise que la Commune souhaite que cette ZAC soit réalisée mais que si tel n'est pas le cas, la Commune est d'accord d'acquérir les terrains de la zone.

Monsieur BUISSON demande ce que la CCIG fera des sommes déjà engagées dans le dossier.

Monsieur HALLER déplore l'absence d'étude de faisabilité.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a plusieurs années, des candidats s'étaient manifestés pour s'installer dans la zone, mais depuis, soit ils ont disparus, soit ils se sont installés ailleurs. En raison de la conjoncture actuelle, personne n'est sûr de retrouver des nouveaux candidats.

Monsieur RIEGERT demande si un candidat se présente dans les 6 mois, est ce que la Commune pourra faire de cette zone une ZAC ? Il précise qu'il a toujours soutenu ce projet de ZAC et il craint que la CCIG se ferme une porte en arrêtant le projet.

Monsieur MENGIS souhaite traduire en chiffre ce projet. Il s'agit d'un investissement de minimum 400 000 € pour un résultat aléatoire et il précise que la Commune de Werentzhouse n'est pas opposée à ce que la CCIG se retire.

Monsieur SPRINGINSFELD D. souhaite revenir sur ces propos concernant les promesses de ventes en précisant que c'est la procédure des lotisseurs ou promoteurs privés. Tant qu'ils n'ont pas 1/3 de parcelles engagées dans un accord de vente, ils ne démarrent pas le projet. Pourquoi ne pas fonctionner de la même façon ? Il précise aussi qu'il reste encore de la place dans les zones d'Oltingue, Vieux Ferrette, et Riespach.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 18 voix pour et 7 abstentions (Monsieur MONA, Monsieur GUTZWILLER, Madame HAAS, Monsieur ORSAT, Monsieur SPRINGINSFELD, Monsieur SCHLICKLIN et Monsieur KOCH) des membres présents et représentés**

**DECIDE** de mettre fin au projet de la Zone Artisanale Communautaire située à Werentzhouse

## 2.2 Divers

Monsieur le Président rappelle le repas de Noël des élus et du personnel du jeudi 18 décembre 2008 au Césarhof.

## 3. SERVICE PETITE ENFANCE

### 3.1 Multi-accueil : tarifs repas, collations et goûters

Monsieur BUISSON présente les tarifs actuellement pratiqués pour la facturation de repas, goûters et collation au multi-accueil. Il précise que ces prestations ne sont facturées qu'aux enfants bénéficiant d'un mode de garde au multi-accueil inférieur à 25 heures hebdomadaires. En effet pour les enfants présents dans la structure 25 heures et plus, les parents sont soumis au règlement forfaitaire. Forfait dans lequel sont intégrés les repas, goûters et collations ainsi que les frais de garde.

Monsieur BUISSON explique également comment avaient été déterminés les tarifs pratiqués lors de l'ouverture. Pour ne pas afficher une trop grande différence de prix entre les petits pots et les repas mixés et ensuite avec les repas morceaux (une fois que le bébé passe au repas morceaux) mais également pour "s'aligner" sur les prix pratiqués par les structures environnantes, les prix avaient été fixés ainsi fin 2005 pour l'ouverture du multi accueil. Depuis l'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les prix n'ayant pas été modifiés.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**DECIDE** de modifier le tarif des repas, collations et goûters fournis aux enfants du multi-accueil de la façon suivante :

- Petits pots : 3.70 €
- Repas mixés : 3.70 €
- Repas morceaux : 3.90 €
- Collation (matin) : 0.60 €
- Goûter (après midi) : 0.85 €

**DECIDE** que les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles relatives à la facturation des repas et goûters fournis aux enfants du multi-accueil

### 3.2 Budget prévisionnel 2009 Multi accueil

Monsieur BUISSON explique que le budget présenté au Conseil ce soir est un budget prévisionnel 2009 pour le fonctionnement destiné à la CAF, pour l'obtention des aides prévues dans le cadre du Contrat Enfance. Les chiffres pourront être un peu différents de ceux qui constitueront le budget qui sera voté début 2009.

Il est précisé qu'il s'agit ici des dépenses et des recettes de fonctionnement qui concernent l'exercice 2009, mais qui ne seront pas forcément réalisées au cours de l'année 2009. Ceci concerne surtout les recettes, principalement constituées par les aides de la CAF. En effet, au cours de l'année N, la CCIG perçoit un acompte de l'aide prévue par la CAF. Le solde de cette aide n'est versé qu'au cours de l'année N+1, une fois le bilan de l'année N établi par la CCIG et étudié par la CAF. Monsieur BUISSON précise qu'en juin 2008, la CAF a dénoncé le contrat enfance en cours et qu'à l'heure actuelle la CAF n'a toujours pas les informations de la CNAF quant aux taux de participation de la CAF.

Monsieur BUISSON détaille le budget du multi-accueil.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le budget prévisionnel 2009 ci-dessous concernant le fonctionnement du multi-accueil :

**Dépenses**

DESIGNATION	Dépenses prévisionnelles relatives à l'exercice 2009
eau	1 600.00 €
électricité	3080.00 €
fioul	6 000.00 €
alimentation repas	24 500.00 €
fournitures d'entretien	3 850.00 €
fourniture petit équipement	4 500.00 €
fournitures administratives	2 000.00 €
livres, disques, cassettes	500.00 €
prestation services (gazon, vitres, spectacles ...)	2 600.00 €
location photocop. Affranchisseuse	1 800.00 €
entretien de bâtiment	2 000.00 €
Entretien autre bien mobilier	1 500.00 €
maintenance (ordi, alarme, chaudière)	2 500.00 €
prime d'assurance	700.00 €
autres frais divers	50.00 €
documentation	500.00 €
organismes de formation	2 000.00 €
indemnités régisseur	170.00 €
Honoraires médecin	500.00 €
annonces et insertion	300.00 €
fêtes et cérémonies	350.00 €
publications	500.00 €
mission	1 000.00 €
affranchissement	400.00 €
frais de télécommunication	1 600.00 €
Frais autres organismes (concours)	1 200.00 €
cotisation	50.00 €

**Recettes**

DESIGNATION	Recettes prévisionnelles relatives à l'exercice 2009
Participations familles	126 500.00 €
Subv. Département	1 650.00 €
Subvention CAF Contrat Enfance	140 000.00 €
PSU CAF	110 000.00 €
Rbst assurance personnel	3 000.00 €
Communauté de Communes	69 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>450 550.00 €</b>

Reste à charge de la CCIG avant aide CAF :  
209 400.00 €

personnel extérieur	500.00 €
médecine du travail	2 000.00 €
Salaires + charges	357 900.00 €
Cotisations Assurances Personnel	12 000.00 €
intérêts emprunts et dettes	10 400.00 €
intérêts courus non échus	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>450 550.00 €</b>

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et autres financeurs

### 3.3 Budget prévisionnel 2009 RAM

Monsieur BUISSON donne les mêmes précisions que pour le multi-accueil et détaille le budget du RAM.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le budget prévisionnel 2009 ci-dessous concernant le fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles

#### Dépenses

DESIGNATION	Dépenses prévisionnelles relatives à l'exercice 2009
Alimentation-Repas RAM	800.00 €
Fourn. petit équipement RAM	1 000.00 €
Fournitures administratives RAM	1 000.00 €
Livres, disques, cassettes RAM	200.00 €
Autres services extérieurs	2 000.00 €
Prime assurance	70.00 €
Doc. Gén. et Technique RAM	200.00 €
Organisme Formation RAM	500.00 €
Fêtes et cérémonies	1 000.00 €
Publications RAM	2 000.00 €
Missions RAM	1 000.00 €
Frais d'affranchissement RAM	1 500.00 €
Frais télécommunications RAM	800.00 €
Personnel extérieur RAM	800.00 €
salaires+charges	27 500.00 €
Médecine du travail RAM	75.00 €
	<b>40 445.00 €</b>

#### Recettes

DESIGNATION	Recettes prévisionnelles relatives à l'exercice 2009
Subvention Département	2 600.00 €
Subvention CAF Contrat Enfance	11 000.00 €
Prestation service CAF	11 000.00 €
MSA	500.00 €
recette bourse matériel petite enfance	500.00 €
Communauté de Communes	14 845.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 445.00 €</b>

25 845.00 €

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et autres financeurs

### **3.4 Divers**

Monsieur BUISSON informe le conseil que l'amplitude d'ouverture du multi accueil semble trop importante. En effet, le matin entre 7h et 7h30, en moyenne en novembre ont été accueillis 1.84 enfant. Il faut savoir que pour l'ouverture ou la fermeture, la présence d'une personne qualifiée et d'une personne diplômée est indispensable. Sondage effectué auprès des parents, il serait possible de n'ouvrir la structure qu'à partir de 7h30, ce qui permettrait de privilégier la présence du personnel lorsqu'il y en a le plus besoin.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** les horaires d'ouverture du multi-accueil : 7h30-18h30 soit une plage d'ouverture de 11 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de cette décision

## **4. JEUNESSE**

### **4.1 Ouverture périscolaire du soir à Muespach**

Monsieur BAUMLE expose au conseil les propositions quant à l'ouverture d'un périscolaire du soir à Muespach à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. En concertation avec les maires des trois communes du RPI et avec les ATSEM de l'école maternelle de ce RPI, il est possible de prévoir cette nouvelle activité. En effet, suite à la suppression des cours du samedi matin en primaire et maternelle, des discussions entre M. HALLER maire de Muespach et chargé de la gestion des ATSEM, la directrice de la maternelle et les 3 ATSEM ont été entamées. Il fallait soit que les trois communes "récupèrent" les heures payées au personnel communal en les occupant à d'autres fonctions, soit que le traitement dudit personnel soit réduit. Après exposé du projet d'ouverture de périscolaire du soir à Muespach, les ATSEM ont donné leur accord pour animer cette activité à raison de un soir par semaine pour deux personnes et deux soirs pour la troisième entre 16h15 et 18h. Il est convenu que le service Jeunesse assiste le personnel communal pour l'organisation des activités et des animations. Pour les modalités administratives et financières, une convention entre les communes et la CCIG sera mise en place.

Monsieur BAUMLE précise que cette ouverture sera un test et qu'en fonction du bilan en fin d'année scolaire le service sera revu et adapté.

Monsieur le Président précise que cette année scolaire 2008-2009 aura permis de développer un savoir faire et que pour l'ouverture de ce même service à Durmenach en sera facilitée.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** l'ouverture d'un accueil d'un périscolaire à Muespach à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

**APPROUVE** le fonctionnement de cette activité avec le personnel communal ATSEM du RPI Muespach, Muespach le Haut et Knoeringue

**DECIDE** la mise en place d'une convention entre les communes concernées et la CCIG pour définir les modalités administratives et financières de ce fonctionnement

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de cette décision

## 4.2 Budget prévisionnel 2009

Monsieur BAUMLE présente le budget prévisionnel de fonctionnement du service Jeunesse destiné à la CAF. Il précise que pour l'année 2009, il n'est pas prévu de combler le poste de coordination actuellement vacant. Il est indiqué également que ce budget ne comprend pas la restauration scolaire car n'entrant pas dans le financement par la CAF.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le budget prévisionnel 2009 ci-dessous concernant le fonctionnement du service Jeunesse

### Dépenses

DESIGNATION	Dépenses prévisionnelles relatives à l'exercice 2009
Carburant	2 500.00 €
alimentation repas	10 100.00 €
fournitures d'entretien	950.00 €
fourniture petit équipement	3 000.00 €
fournitures administratives	300.00 €
livres, disques, cassettes	200.00 €
Locations immobilières salles,...	2 340.00 €
Location mobilière	3 000.00 €
Entretien matériel roulant	1 200.00 €
Entretien autre bien mobilier	300.00 €
maintenance	500.00 €
prime d'assurance	2 200.00 €
documentation	200.00 €
organismes de formation	600.00 €
Autres frais divers	100.00 €
indemnités régisseur	140.00 €
fêtes et cérémonies	200.00 €
publications	3 360.00 €
Transport collectif	7 430.00 €
mission	100.00 €
affranchissement	1 000.00 €

### Recettes

DESIGNATION	Recettes prévisionnelles relatives à l'exercice 2009
Participations familles	51 400.00 €
Subv. Département	1 190.00 €
Subvention CAF Contrat Enfance	15 900.00 €
PSU CAF	1 000.00 €
Rbst assurance personnel	100.00 €
Produits exceptionnels	500.00 €
Communauté de Communes	99 145.00€
<b>TOTAL</b>	<b>169 235.00 €</b>

Reste à charge de la CCIG avant aide CAF :  
115 145.00 €

frais de télécommunication	2 600.00 €
Autres services extérieurs	16 000.00 €
personnel extérieur	13 800.00 €
Impôts et taxes (Sacem)	55.00 €
médecine du travail	260.00 €
Subventions diverses (Bafa)	1 200.00 €
Salaires + charges	92 800.00 €
Cotisations Assurances Personnel	2 600.00 €
Titres annulés	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>169 235.00 €</b>

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et autres financeurs

## 4.3 Divers

### 4.3.1 Téléthon

Monsieur BAUMLE indique les montants recueillis lors du Téléthon des 5 et 6 décembre 2008 :

Dons 3 591.04 € et recettes 4 358.58 € se rajoutant à ces montants la subvention de la CCIIG de 1 200 €. Monsieur HALLER précise que dans la commune de Muespach l'urne à dons est encore active jusqu'à fin de semaine, il y a donc lieu de rajouter environ 500 €. Un montant global de 9 149.62 € (plus la somme encore en mairie de Muespach) a été annoncée à l'AFM.

Monsieur BAUMLE remercie tous les donateurs et les participants. Monsieur le Président souhaite aussi remercier les organisateurs et suggère de commencer la communication sur l'opération plus tôt en 2009 et de fédérer encore plus les organisateurs.

### 4.3.2 Restauration scolaire

Monsieur ORSAT informe le conseil de la mise en place de "réseaux parallèles" de prise en charge des enfants pendant la pause de midi par des mamans. Ainsi il a constaté que des enfants inscrits au départ à la restauration scolaire de Muespach, ne le sont plus. Affaire à suivre.

## 5. FINANCES

### 5.1 Décisions modificatives

#### 5.1.1 Budget ZAC

Madame HAAS informe le conseil que dans le budget primitif 2008, la reprise du déficit d'investissement du budget 2006 (pas de budget ZAC en 2007) n'a pas été effectuée, elle propose une décision modificative.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** la décision modificative suivante au budget ZAC 2008 :

Section de fonctionnement :

- une augmentation de crédits de 2 401 € au compte D 023 « virement à la section d'investissement »
- une diminution de crédits de 2 401 € au compte D 605 011 « achat de matériel, équipements et travaux »

Section d'investissement :

- une augmentation de crédits de 2 401 € au compte R 021 « virement de la section de fonctionnement »
- une augmentation de crédits de 2 401 € au compte D 001 « résultat d'investissement reporté »

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles relatives à cette décision

### **5.1.2 Budget ASSAINISSEMENT**

Madame HAAS informe le conseil d'une insuffisance de crédit au chapitre 65 Autres charges de gestion courante et propose une décision modificative.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** la décision modificative suivante au budget ZAC 2008 :

Section de fonctionnement :

- une augmentation de crédits de 0.25 € au compte D 658 « charges diverses de gestion courante »
- une diminution de crédits de 0.25 € au compte D 022 « dépenses imprévues »

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles relatives à cette décision

### **5.2 Vente nacelle**

Monsieur le Président informe les membres du conseil que le camion nacelle propriété de la Communauté de Communes est inutilisable depuis un certain nombre d'années. Il était entreposé chez les établissements ANDELFINGER qui viennent de trouver un repreneur du camion en l'état pour un montant de 500 € HT.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**DECIDE** de vendre le camion nacelle en l'état pour un montant de 500 € HT

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles relatives à cette cession de matériel roulant

## 5.3 Travaux à prévoir

Madame HAAS informe le conseil que la commission Finance se réunira le mardi 16 décembre 2008. Elle demande aux communes de lui transmettre les programmations de travaux pour 2009 au plus vite.

## 5.4 Divers

Monsieur BOHRER annonce que les communes (hors Steinsoultz et Grentzingen) ont rencontré Monsieur LAVINA chargé d'une mission d'assistance pour l'assainissement de la Communauté de Communes. Il propose qu'une réunion entre les maires des Communes et Monsieur LAVINA ait lieu rapidement afin que ce dernier expose une synthèse de ses premiers travaux.

Monsieur SPRINGINSFELD D. rapporte une partie de sa discussion avec Monsieur LAVINA, et notamment qu'il serait plus simple de gérer ce problème d'assainissement, si la CCIIG avait la compétence eaux usées et eaux pluviales. Cependant une telle compétence ne sera pas financièrement viable.

Une réunion est fixée au 23/12/2008 à 17h00 dans les locaux de la CCIIG.

## 6. SERVICE EAU POTABLE

### 6.1 Divers

Monsieur SPRINGINSFELD D. souhaite évoquer 3 points :

- La CCIIG a réceptionné les analyses réalisées pour l'atrazine et ses dérivés sur les captages des communes concernées. Les résultats ne sont pas bons et l'eau ne pourra pas être utilisée avant plusieurs années.
- Il rappelle que la CCIIG est toujours en attente des travaux à réaliser dans les communes
- Les habitants de la CCIIG ont reçu leurs factures d'eau avec l'augmentation du prix de l'eau. Peu de personnes ont exprimé leur mécontentement, notamment grâce à la communication envoyée avec la facture.

## 7. SERVICE ENVIRONNEMENT

### 7.1 Divers

Monsieur SPRINGINSFELD S. entre en séance à 21h40.

Il était à une réunion du SM4, et annonce que l'incinérateur a été officiellement abandonné, remplacé à l'unanimité par un système de méthanisation avec production de déchets valorisables. Le reste sera utilisé en tant que combustible pour une chaudière avec production d'énergie. Il sera cependant nécessaire pour les collectivités de mettre en place une collecte des biodéchets. Des informations plus précises parviendront rapidement aux collectivités.

## 8. DIVERS

Monsieur le Président demande un RDV au Maire ainsi qu'au Président de l'association foncière de la Commune de Grentzingen, afin de parler des servitudes de passages pour la canalisation d'eau potable et pour les câbles et chambre de tirage de France Télécom. Un rendez vous est pris pour le 29 décembre 2008 à 17h00 à la Mairie de GRENTZINGEN, le Président sera accompagné de son 1<sup>er</sup> Vice-président, Monsieur BUISSON.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la séance à 21h50.